

Informations et exigences à l'égard des experts/-es aux examens

Multimedia Content Creator avec brevet fédéral

État au 24 octobre 2025 | Version 1.1



1 Informations sur la clôture du processus



1.1 Informations générales sur l'organe responsable

- Informations d'ICT-Formation professionnelle: www.ict-berufsbildung.ch
- Informations sur Swissfilm Association: www.swissfilm.org/fr

1.2 Examen professionnel avec brevet fédéral

Multimedia Content Creator

- Profil de qualification
- Guide (avec compétences opérationnelles A à D)

L'examen de Multimedia Content Creator se compose d'épreuves écrite, pratique et orales. L'activité d'expert/-e porte sur:

- Écrit: l'évaluation des documents PPM
- Pratique: l'évaluation des produits multimédias pratiques
- Oral: la réalisation et l'évaluation des entretiens professionnels

2 Tâches des experts/-es dans le cadre des corrections et évaluations

2.1 Correction de l'épreuve écrite (documents PPM)

La correction écrite des documents de réunion de pré-production (pre-production meeting, PPM) est effectuée par des équipes d'experts/-es.

Description des tâches Corrections et évaluations épreuve écrite

- Familiarisation avec les tâches à accomplir et les critères d'évaluation
- Évaluation de l'idée directrice créative, du concept, de la planification, de la faisabilité et du respect du briefing
- Rédaction des commentaires d'évaluation

2.2 Correction de l'épreuve pratique (produits multimédias)

L'évaluation des travaux pratiques (produits multimédias) a lieu après remise des produits finaux. Les évaluations sont effectuées par des équipes d'experts/-es.

Description des tâches Évaluations épreuves pratiques

- Familiarisation avec les tâches à accomplir et les exigences techniques
- Évaluation des produits multimédias remis (film principal, coupes, images fixes, Native Ads)



- Évaluation de la mise en œuvre technique et de la qualité créative
- Rédaction des commentaires d'évaluation



2.3 Épreuves orales / entretiens professionnels

Les épreuves orales ont lieu aux dates d'examen correspondantes. Les entretiens professionnels avec les candidates et candidats sont menés par des équipes d'experts/-es.

Description des tâches des Épreuves orales et évaluations

- Familiarisation avec les tâches à accomplir et les critères d'évaluation
- Examen des documents PPM et produits multimédias soumis avant l'entretien professionnel
- Évaluation de la présentation et entretien professionnel sur le concept et la planification (compétences opérationnelles A et B)
- Évaluation de la présentation et entretien professionnel sur les produits multimédias (compétences opérationnelles C et D)
- Évaluation: présentations, raisonnement et intelligibilité, capacité de mise en relation et exactitude technique
- Rédaction des commentaires d'évaluation

3 Exigences à l'égard des expertes et experts

Grande compétence professionnelle dans les domaines de la production multimédia, de la création de contenu, des médias audiovisuels, de la communication marketing ou dans des domaines apparentés, et expérience professionnelle correspondante d'au moins 3 ans.

Expérience pratique dans les domaines de compétences opérationnelles:

- A: développement de concept pour contenus multimédias
- B: coordination et planification de contenus multimédias
- C: production de contenus multimédias
- D: post-production de contenus multimédias

Exigences complémentaires

- Compréhension didactique et expérience dans l'évaluation de prestations
- Connaissances techniques en matière de production vidéo/audio, post-production et outils de création de contenu modernes (p. ex. IA)

Les expertes et experts s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle les informations et documents en rapport avec le cycle d'examen (élaboration, réalisation, correction) de l'examen professionnel de Multimedia Content Creator et à ne pas les utiliser à d'autres fins.

L'activité d'expert/-e exclut toute activité d'enseignement dans une école préparatoire au diplôme à corriger. Dans tout autre cas de partialité, l'expert/-e doit se récuser. Il peut s'agir notamment de contacts professionnels ou personnels.

Volonté de participer à une formation d'expert/-e au moins tous les 2 ans.

Charge de travail et disponibilité

1 jour pour l'épreuve orale

1 jour pour la correction des épreuves écrites (la charge de travail pouvant être répartie librement et de manière décentralisée avec le co-expert / la co-experte dans une fenêtre temporelle définie)

4 Rémunération des experts/-es

Les expertes et experts sont rémunérés pour leurs prestations conformément au règlement en vigueur relatif aux rémunérations et aux frais des organes responsables.

En règle générale, le forfait journalier est rétribué à hauteur de CHF 800. Les frais de restauration et d'hébergement éventuels sont également pris en charge. Les frais de déplacement sont remboursés comme suit: Trajet de A à B selon tarif CFF 1^{re} classe.

5 Caractéristiques de l'examen de Multimedia Content Creator

5.1 Déroulement de l'examen

L'examen s'étend sur une période d'environ 4 semaines et comprend:

- **Concept et planification:** Élaboration du document PPM (au préalable)
- **Production pratique:** 8 heures de tournage dans un lieu de tournage défini
- **Post-production:** 3 jours pour la création des produits multimédias finaux (entreprise/à la maison)
- **Épreuves orales:** 2 x 30 minutes de présentation et d'entretien professionnel

5.2 Axes d'évaluation

Épreuve 1 – Concept et planification (pondération de 30%)

- Idées créatives et faisabilité
- Respect du briefing
- Planification du tournage et bases juridiques
- Qualité de la documentation

Épreuve 2 – Production et post-production (pondération de 50%)

- Mise en œuvre technique des produits multimédias
- Respect des exigences issues du briefing
- Qualité de la mise en œuvre audiovisuelle

Épreuves 3 et 4 – Présentation et entretiens professionnels (pondération de 10% chacune)

- Compétence en matière de présentation
- Capacité de mise en relation
- Raisonnement et intelligibilité
- Exactitude technique

Contact pour toute question:

SWISSFILM ASSOCIATION

Weinbergstrasse 148

8006 Zurich

079 797 47 77

office@swissfilm-association.ch



Illustrations: Vaudeville Studios